

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 30 novembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Anne MOREL, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Jérôme JARDIN, Kamal DJEMAA, Gérard PLAISANTIN, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Isabelle BOGAS, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Alain LÂBAT, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Excusés ayant remis pouvoir : Vincent ALAMERCERY pour Isabelle BOGAS ; Roger PEDOJA pour Anne MOREL, Nicole MESSEGUE pour Yves ARTETA, Claire AZEMA pour Odile BALTHAZARD, Leïla BEN MAHFOUD pour Nicolas PASTY, Gisèle COIN pour Guillemette DEBORDE.

Absent excusé : Patrick RACHAS.

Absente : Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Kamal DJEMAA.

Objet : Subvention 2022 à l'association PIMMS médiation Lyon métropole

Auteur : Tiéphaine LANDRY

Rapporteur : Eva ARTETA-CRISTIN

Afin d'œuvrer pour l'accès aux droits et l'aide aux publics en difficulté, il est proposé de verser une subvention à l'association PIMMS médiation Lyon Métropole. Son offre de services se décline à Neuville-sur-Saône avec le PIMMS mobile. Une équipe de médiation intervient tous les lundis à Neuville-sur-Saône en centre-ville et sur le quartier de la Source.

Avec l'aide d'un bus aménagé, ces médiateurs accueillent tout public qui se présente pour avoir un accompagnement dans leurs démarches.

Les objectifs sont :

Pour le PIMMS médiation Lyon Métropole : faciliter l'accès pour tous au service public, professionnaliser et permettre l'accès à l'emploi durable pour ses personnels sous statut de contrat aidé.

Pour la Ville de Neuville-sur-Saône : offrir un point d'accès aux droits en proximité aux habitants du centre-ville et du quartier de la Source.

La subvention sollicitée pour l'intervention de l'association se monte à 2 500 € pour l'année 2022, au titre de son fonctionnement de juillet à décembre.

Le Conseil est invité à se prononcer pour permettre le versement de la subvention 2022 à l'association PIMMS médiation Lyon Métropole.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir l'accès aux droits et l'aide aux publics en difficultés,
- CONSIDÉRANT l'intervention de l'association PIMMS médiation Lyon Métropole sur le territoire de la commune, avec son service PIMMS mobile,

- CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget,
- **DECIDE :**
 - **D'ACCORDER** une subvention de 2 500 € à l'association PIMMS médiation Lyon Métropole pour son intervention sur la commune de Neuville-sur-Saône, au titre de l'année 2022,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 7 décembre 2022
Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 13/12/2022
- Publication par voie électronique le 13/12/2022